


Aix en Provence  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 02/02/2015
Date de réception : 13/02/2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SÛRE - COMPTE RENDU AFFICHÉ - ACTE YESSES POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGITIMITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-19**

Séance publique du

9 février 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 9 février 2015 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 03/02/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGEY à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Ravi ANDRE.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



02.01

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 FÉVRIER 2015

Nomenclature : 1.7  
Actes spéciaux et divers

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N° DL.2014-6 en date du 28 avril 2014, nous avons procédé à la création et à la désignation de la commission d'appel d'offres de la Ville d'Aix-en-Provence, en application des règles prévues par le code des marchés publics.

Compte-tenu de certaines difficultés que la ville rencontre pour tenir les séances de la commission, il apparaît nécessaire de renouveler dans son intégralité cette instance afin de lui permettre de se réunir et de délibérer valablement, dans la mesure où le nombre d'élus suppléants disponibles pour pallier l'absence des élus titulaires, se révèle à ce jour insuffisant. Notamment l'article 22 du code des marchés publics dispose qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit. Les conditions sont à ce jour réunies par l'effet de la démission au sein de la commission d'appel d'offres de plusieurs élus suppléants.

Dès lors les membres titulaires d'une même liste ne peuvent plus être remplacés dans des conditions qui permettraient à la commission d'appel d'offres de fonctionner normalement, et il convient donc de procéder à la création et à la désignation d'une nouvelle commission d'appel d'offres de la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour ce faire, il est rappelé que l'article 22 du code des marchés publics indique notamment que la commission d'appel d'offres est composée, dans les communes de 3 500 habitants et plus, du Maire ou de son représentant, Président, et de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Et comme dit supra il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Seuls ont voix délibérative les membres élus de la commission d'appel d'offres. En cas de partage égal des voix, le président a voix prépondérante.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres, un ou plusieurs membres du service technique compétent et des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

En outre, lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

La commission d'appel d'offres peut également faire appel au concours d'agents du pouvoir adjudicateur compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Enfin, les listes des candidats doivent être déposées à la Direction des Assemblées et des Commissions deux jours francs (le jour d'envoi de la liste et le jour de réunion ne doivent pas être comptés) au moins, avant la date du Conseil Municipal.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir **DECIDER** le renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville d'Aix-en-Provence,

**PROCEDER** à la désignation des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants composant la Commission d'Appel d'Offres, parmi les membres du Conseil Municipal.

## Rapport N°: 02-01

- RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE – ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres présents et représentés : 55  
Abstention : 1  
Nombre de « nul » : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 49  
Nombre de sièges à pourvoir : 5 Titulaires et 5 suppléants

NOM DE LA LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Majorité	42	Quarante deux
Liste « Démocratie pour Aix »	5	cinq
Liste « Aix bleu marine »	2	deux

### ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS

Titulaires	Suppléant
Daniele BRUNET	Sylvaine DI CARO
Reine MERGER	Charlotte BENON
Moussa BENKACI	Danielle SANTAMARIA
Gérard DELOCHE	Coralie JAUSSAUD
Lucien-Alexandre CASTRONOVO	Jean-Jacques POLITANO

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport qui précède

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué **Reine MERGER**  
Adjoint délégué  
Certification authentique  
des mentions portées sur les délibérations  
du Conseil Municipal et sur les arrêtés

Compte – rendu de la délibération affiché le : 12/02/2015  
(articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T)

Aix-en-Provence le, 12 février 2015

**BORDEREAU D'ENVOI**  
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

15-15

Commune d' Aix en Provence

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 février 2015**

**OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2015 + 2 annexes**

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 1

**OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - FIXATION DES TARIFS ET DROITS DIVERS**

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 2

**OBJET DE L'ACTE : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2015 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS DE L'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS CONSOMMATEURS + 1 annexe**

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 3

**OBJET DE L'ACTE : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 19

**OBJET DE L'ACTE : ADOPTION DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ DU TITULAIRE D'UN EMPLACEMENT SUR LES MARCHÉS DE LA COMMUNE D'AIX EN PROVENCE EN CAS DE CESSION DE SON FONDS DE COMMERCE.**

DATE DE L'ACTE : 09/02/2015

N° DE L'ACTE: DL.2015- 33

SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE  
13 FEV. 2015  
COURRIER ARRIVE

**OBJET DE L'ACTE : AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU  
DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN KIOSQUE DE PETITE RESTAURATION  
SUR L'AVENUE DES BELGES**

**DATE DE L'ACTE : 09/02/2015**

**N° DE L'ACTE: DL.2015- 32**

**OBJET DE L'ACTE : REQUALIFICATION DES PLACES DE LA MADELEINE, DES PRÊCHEURS  
ET DE LA RUE THIERS - APPROBATION DU PROGRAMME GENERAL ET ADOPTION DE LA  
FICHE OPERATIONNELLE**

**DATE DE L'ACTE : 09/02/2015**

**N° DE L'ACTE: DL.2015- 37**

**OBJET DE L'ACTE : CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - REQUALIFICATION DES  
PLACES DE LA MADELEINE, DES PRÊCHEURS ET DE LA RUE THIERS -DÉSIGNATION DES  
MEMBRES DU JURY DE CONCOURS -**

**DATE DE L'ACTE : 09/02/2015**

**N° DE L'ACTE: DL.2015- 38**

**OBJET DE L'ACTE : PETITE ENFANCE / JEUNESSE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014 -  
2017 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE /  
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**DATE DE L'ACTE : 09/02/2015**

**N° DE L'ACTE: DL.2015- 55**

**SOUS-PREFECTURE  
AIX EN PROVENCE  
13 FEV. 2015  
COURRIER ARRIVE**